



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.29*

(COM.IV)

14 septembre 2005

Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007(33 C/5)

présenté par l'AFRIQUE DU SUD, l'ANGOLA, le BOTSWANA, le LESOTHO, MAURICE, le MOZAMBIQUE, la NAMIBIE, la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, le SWAZILAND, la ZAMBIE, le ZIMBABWE

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	IV	Culture
Programme :	IV.1	Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde
Programme :	IV.2	Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel
Sous-programme	IV.1.3	Protection et réhabilitation du patrimoine culturel
Sous-programme	IV.2.2	Promouvoir le dialogue interculturel
Résolution (33 C/5 par. n°) :	04130, 04220	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	70.000 dollars des États-Unis respectivement	
Source de financement proposée par les auteurs :	Budget ordinaire du grand programme IV (70.000 dollars provenant du sous-programme IV.1.3 et 70.000 dollars du sous-programme IV.2.2) et sources extrabudgétaires	

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 16 août 2005.

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

(Conformément aux paragraphes 68 à 70 du document 33 C/6)

68. Demande au Directeur général de faire figurer au paragraphe 04220, dans les limites des ressources actuelles, des dispositions tendant à concevoir et à mettre en œuvre de nouveaux projets de routes culturelles tels que les Routes de l'indépendance : la mémoire de la libération en Afrique et le projet de Route de la faïence et de la céramique en Asie et dans le Pacifique qui sont proposés ;
69. Recommande en ce qui concerne le projet proposé « Routes de l'indépendance : la mémoire de la libération en Afrique » d'insérer au paragraphe 04220 à la fin de l'alinéa (a) (i) les mots « y compris les routes de l'indépendance et la mémoire de la libération en Afrique, en collaboration avec la SADC, le NEPAD et l'Union africaine », d'insérer dans les « Approches stratégiques » correspondantes après les mots « Grands Lacs » les mots « et l'Afrique australe », et d'insérer après les mots « l'esclavage et de son abolition » les mots « ainsi que le projet sur les Routes de l'indépendance : la mémoire de la libération en Afrique » ;
70. Recommande en outre d'ajouter au paragraphe 04221 « Résultats escomptés à la fin de l'exercice » dans le deuxième alinéa les mots « Séminaire et » avant le mot « formations » et d'ajouter au paragraphe 04131 après le mot « Afrique » les mots « y compris l'orientation stratégique et les ressources nécessaires à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine relatif à la libération de la région », ainsi que d'insérer après le mot « réalisés » les mots « notamment des données et bases de données sur les types et emplacements des ressources relatives à la mémoire de la libération de l'Afrique dans la région de la SADC » ;

Note explicative :

Le projet « Routes de l'indépendance : la mémoire de la libération en Afrique » vise à mieux faire comprendre et à protéger le patrimoine commun et les valeurs partagées de la libération en Afrique ainsi qu'à promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations en collaboration avec les institutions régionales (SADC, NEPAD, UA). Il est demandé à l'UNESCO de prélever des fonds sur son budget ordinaire afin de mettre en œuvre, pendant l'exercice biennal 2006-2007, les activités suivantes :

- (i) production de données et de bases de données sur les types et emplacements des ressources relatives à la mémoire de la libération et aux routes de l'indépendance en Afrique dans la région de la SADC et établissement d'un rapport exposant l'orientation stratégique et les ressources nécessaires à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine relatif à la libération de la région (70.000 dollars des États-Unis) ;
- (ii) lancement de recherches visant à étudier les liens qui existent entre les peuples et les diasporas des routes de la libération et de l'indépendance en Afrique, y compris des séminaires et programmes de sensibilisation, la publication de résultats et l'élaboration de stratégies avec les institutions régionales (SADC, NEPAD, UA) pour renforcer la mise en œuvre du projet (70.000 dollars des États-Unis).